

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 4 juillet 2014

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 16 et 17 juin 2014

2014 V. 88 Vœu relatif aux projets de réorganisations du réseau des bibliothèques de la Ville de Paris.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Considérant que la Ville a investi 116 millions d'euros sur la période 2002 - 2014 pour la rénovation de 21 bibliothèques et pour la construction de 9 nouveaux équipements ;

Considérant que l'activité du réseau des bibliothèques est en croissance constante depuis 2001 avec une augmentation de 24% de prêts additionnels ;

Considérant l'objectif fixé par la Maire de Paris à l'adjoint en charge de la culture d'ouvrir 10 bibliothèques de prêt le dimanche d'ici 2017 et une bibliothèque par grand arrondissements d'ici 2020 ;

Considérant que la Direction des Affaires Culturelles a recours au redéploiement d'effectif pour assurer un niveau de service optimal dans les établissements ;

Considérant la fermeture récente de trois espaces discothèques situés dans les bibliothèques Vaugirard, Aimé Césaire et Glacière ;

Considérant le projet de réorganisation du Service du Document et des Echanges (SDE) qui assure notamment les fonctions de centralisation des commandes, d'équipement et de catalogage des documents ;

Considérant que ce projet de réorganisation pourrait remettre en cause le fonctionnement en réseau des établissements et pourrait avoir pour conséquence d'ajouter une charge supplémentaire de travail aux agents des bibliothèques ;

Considérant que certains établissements doivent parfois réduire leur horaire d'ouverture au public par manque d'effectif ;

Considérant que les principales organisations syndicales dénoncent le manque de concertation au sein de la Direction des Affaires culturelles ;

Considérant le mouvement de grève engagé par ces mêmes organisations syndicales ;

Sur proposition de M. Nicolas Bonnet-Oulaldj, de Mme Raphaëlle Primet, du groupe Communiste-Front de Gauche et de M. Bruno Julliard, au nom de l'Exécutif,

Emet le vœu que la Ville de Paris :

- s'appuie sur l'expérience et l'expertise des agents du réseau des bibliothèques pour préparer tout projet de réorganisation.

- mène une large concertation avec les organisations syndicales en rapport à l'application de ces projets de réorganisation.

- s'engage à apprécier l'offre de lecture publique locale, en concertation étroite avec les conseillers d'arrondissement de chaque groupe du conseil, les représentants du personnel, les responsables des bibliothèques de l'arrondissement, les représentants des conseils de quartier concernés, de manière à préserver le dynamisme du réseau et à garantir son maillage territorial.